



### **INFORMATION PRESSE**

Paris, le 26 décembre 2021

## Vaccination contre la Covid en France Au 26 décembre 2021, 22 002 825 doses de rappel ont été réalisées

### 1. Données de vaccination du jour et cumulées

Depuis le début de la campagne de rappel, 22 002 825 personnes ont reçu une dose de rappel<sup>2</sup>. <sup>2</sup> En outre, depuis le début de la campagne de vaccination en France, 52 718 794 personnes ont reçu au moins une injection (soit 78,2 % de la population totale¹) et 51 611 033 personnes ont désormais un schéma vaccinal complet (soit 76,5 % de la population totale).

1 Avec l'ouverture de la vaccination aux 12-17 ans, le calcul du taux de vaccination de la population majeure évolue. Le nombre d'injections par classe d'âge n'étant disponible qu'à J+1, nous communiquerons désormais le taux de vaccination de la population majeure à J-1, de manière hebdomadaire chaque mardi. Le taux de vaccination de la population totale n'est pas impacté, il est toujours donné quotidiennement donné à J-J.

<sup>2</sup>Le nombre d'injections de rappel est désormais disponible au Jour J de manière quotidienne.

Données Provisoires	Injections des dernières 24 heures	Cumul au mois de décembre	Cumul total (depuis le 27/12/2020)
1ères injections	6 340	557 112	52 718 794
Doses de rappel	55 648	13 756 424	22 002 825
Total injections	65 999	15 388 369	121 495 033
Schémas vaccinaux complets			51 611 033

2. Comment prendre rendez-vous pour se faire vacciner?

Pour rappel, la prise de rendez-vous est possible :

- Via le site internet www.sante.fr
- Chez un pharmacien, un médecin de ville (médecin généraliste, médecin spécialiste, ou médecin du travail), dans un cabinet infirmier ou chez une sage-femme, en centre de vaccination, chez votre chirurgien-dentiste, dans un laboratoire de biologie médicale.
- Via les dispositifs locaux mis à disposition pour aider à la prise de rendez-vous ;
- En cas de difficulté, via le numéro vert national (0 800 009 110) qui permet d'être redirigé vers le standard téléphonique d'un centre ou d'obtenir un accompagnement à la prise de rendez-vous.

## Ouverture de la campagne vaccinale aux 5-11 ans

A partir du 22 décembre 2021, les enfants de 5 à 11 ans sont éligibles à la vaccination.

La vaccination des enfants des 5 à 11 ans se fait en priorité dans les centres de vaccination avec une ligne pédiatrique, chez le médecin traitant ou pédiatre (ou autre spécialiste), sur son lieu de soin.

Ouverture de la campagne de rappel depuis le 1er septembre

Conformément aux différents avis scientifiques rendus depuis le mois d'avril 2021, le président de la République a annoncé, le 11 août 2021, le lancement d'une campagne de rappel de la vaccination anti-Covid-19 dès le mois de septembre 2021 pour certaines populations prioritaires particulièrement vulnérables. Depuis le 27 novembre, la campagne de rappel est désormais ouverte à toutes les personnes éligibles majeures et l'éligibilité au rappel vaccinal est abaissé à 4 mois après le schéma vaccinal complet initial.

Concrètement, les personnes ayant été primo vaccinées selon un schéma à deux doses, recevront leur dose de rappel (ou troisième dose) dès quatre mois après la deuxième dose.

Pour les patients sévèrement immunodéprimés, conformément à l'avis du COSV, l'administration d'une dose de rappel peut être réalisée dans un délai inférieur à 4 mois (mais d'au moins 3 mois), dès lors qu'il est jugé par l'équipe médicale que la quatrième dose permettrait d'améliorer la réponse immunitaire.

Les personnes vaccinées avec Janssen doivent recevoir une injection additionnelle dès 4 semaines après leur vaccination, puis une dose de rappel dès 4 mois après cette dernière.

En cas d'infection survenue après une première injection Janssen :

- moins de 15 jours après : les personnes reçoivent une dose additionnelle dès 4 semaines puis une dose de rappel à partir de 4 mois après l'infection.
- plus de 15 jours après : les personnes n'ont pas besoin de recevoir une dose additionnelle et ne reçoivent qu'une dose de rappel à partir de 4 mois après l'infection.

Les personnes ayant eu le Covid-19 avant leur vaccination avec Janssen reçoivent une dose de rappel dès 4 semaines après leur injection.

Le rappel doit être fait avec un vaccin à ARN messager (Pfizer ou Moderna) de manière indifférenciée quel que soit le vaccin utilisé pour la primovaccination. Concrètement, Il est ainsi possible de recevoir du Moderna en rappel si l'on a été vacciné avec du Pfizer et inversement.



## accin La vaccination **POUR LE GRAND PUBLIC**



#### N.B. :

- Les personnes ayant déjà eu le Covid-19 ne reçoivent qu'une seule injection, sur la base d'un justificatif (test PCR ou antigénique ou résultat de sérologie positif de plus de 2 mois).
- · La vaccination des femmes enceintes est recommandée dès le premier trimestre.

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur : www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19







## (2) La vaccination est obligatoire pour :

- · Les professionnels du secteur de la santé\*
- · Les professionnels ou bénévoles exerçant dans les mêmes locaux que ces professions\*
- · Les personnes exerçant l'activité de transport sanitaire
- · Les professionnels du secteur
- · Les personnels navigants et militaires affectés aux missions de sécurité civile\*
- Les prestataires de services et distributeurs de matériels\*
- · Les étudiants ou élèves en formation pour ces professions\*
- Les sapeurs-pompiers et personnes assurant la prise en charge de victimes\*

\* Liste complète sur www.solidarites-sante.gouv.fr/obligation-vaccinale



L'obligation de vaccination pour ces professions est effective depuis le 15 septembre.

Pour retrouver toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur : www.solidarites-sante.gouv.fr/obligation-vaccinale





# accin La dose de rappel: POUR QUI, QUAND ET OÙ?

Le rappel vaccinal est administré :

- dès 4 mois après votre dernière injection, ou votre infection Covid-19 si celle-ci est survenue après votre vaccination;
- à partir de 3 mois pour les personnes sévèrement immunodéprimées sur avis médical.

Mon âge	Ma situation	Pfizer-BioNTech	Moderna
12 à 17 ans inclus	Je suis immunodéprimé, j'ai une pathologie à haut risque ou une comorbidité	Je reçois une dose de rappel  Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)  A l'école/Mon lieu d'apprentissage  Pharmacie Cabinet infirmier ou sage-femme Chirurgien-dentiste Laboratoire de biologie médicale Centre de vaccination  Mon lieu de soin	
	situations	-> Pour l'Instant, je ne su	is pas éligible au rappel
18 à 29 ans inclus	Quelle que soit ma situation	Je reçois une dose de rappel  - Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)  - Médecin du travail/Service de santé - universitaire  - Pharmacie  - Cabinet infirmier ou sage-femme  - Chirurgien-dentiste  - Laboratoire de biologie médicale  - Centre de vaccination  - Mon lieu de soin	
30 ans et plus	Quelle que soit ma situation	Je reçois une dose de rappel  Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)  Médecin du travail/Service de santé universitaire  Pharmacie  Cabinet infirmier ou sage-femme  Chirungien-dentiste  Laboratoire de biologie médicale  Centre de vaccination  Mon lieu de soin	Je reçois une dose de rappel  - Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) - Médecin du travail/Service de santé universitaire - Pharmacie - Cabinet infirmier ou sage-femme - Chirurgien-dentiste - Laboratoire de biologie médicale - Centre de vaccination - Mon lieu de soin

- · Le rappel vaccinal se fait uniquement avec un vaccin à ARNm (Pfizer-BioNTech ou Moderna), quel que soit le ou les vaccin(s) utilisé(s) précédemment. Le vaccin Pfizer-BioNTech est recommandé pour les personnes de moins de 30 ans.
- Pour les personnes ayant eu le Covid-19 avant leur injection de vaccin Janssen, la dose de rappel se fait 1 mois après la dose reçue.
- Pour les personnes ayant eu le Covid après leur injection de Janssen, 2 situations :
- » Si infection moins de 15 jours après l'injection : les personnes reçoivent une dose additionnelle de vaccin ARNm 4 semaines après l'infection. Elles sont éligibles au rappel vaccinal dès 4 mois après cette dose additionnelle.
- » Si infection plus de 15 jours après l'injection : les personnes n'ont pas besoin de compléter leur schéma vaccinal avec une dose additionnelle. Elles sont éligibles au rappel dès 4 mois après l'infection.

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur : www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19

Contact presse : <u>presse-dgs@sante.gouv.fr</u>

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, <u>suivez ce lien</u>